

## Annexe « Promotion de la santé » 2024



Les actions plus particulièrement attendues en 2024 ciblent :

- **Les compétences psychosociales (CPS) :** Les actions devront intégrer des modes de coopérations facilitant l'information, la valorisation, la logistique et l'accès à des programmes probants
  - Sensibiliser et former au développement des CPS, en particulier auprès des professionnels encadrants :
    - Les enfants 0 à 6 ans et /ou 6 à 12 ans,
    - Les jeunes sous-mains de justice,
    - Les femmes de 15 à 45 ans,
    - Les personnes vulnérables.
  - Faire connaître et vulgariser les CPS et les outils se déclinant à tous les âges de la vie, auprès du public et / ou des professionnels.
  - Faciliter l'appropriation des bonnes pratiques par des outils numériques interactifs et/ou ludiques (type « serious game », plateformes vidéo, ...).
  
- **Le champ des maladies chroniques :**
  - Faciliter l'accès à l'information de la population générale et des professionnels de santé sur les maladies chroniques.
  - Renforcer les capacités des personnes souffrant d'une maladie chronique ou étant particulièrement exposées au risque d'une telle maladie ainsi que des personnes porteuses de handicap à opérer leurs propres choix pour la préservation ou l'amélioration de leur santé.
  
- **Faciliter l'accès aux dépistages notamment le dépistage organisé des cancers du sein, colorectal et du col de l'utérus**